

citer le *Toronto Globe* du 15 février 1935; M. Anderson, éditeur du *Globe*, parle d'une entrevue qu'il avait avec M. Bennett il y a vingt et un ans. Voici ce que disait M. Bennett à cette époque:

Permettez-moi de vous dire que si jamais ce jeune pays entre dans une période de sérieuse et longue dépression, d'une période de temps difficile et de chômage comme en ont connue d'autres pays dans l'histoire du monde, ceux qui auront alors la direction des affaires du pays paieront chèrement la prodigalité dont on fait preuve aujourd'hui. Ils devront souffrir pour l'exploitation du public aux mains d'intérêts égoïstes et voraces en adoptant des impôts bien lourds, en recourant à des mesures radicales, en revisant et réformant tout le système capitaliste, ou ils seront en présence d'un état de choses d'une plus terrible signification et de conséquences plus désastreuses.

Voici le commentaire de M. Anderson:

Ces paroles ont été prononcées il y a vingt et un ans. Le comparativement jeune député de Calgary, élu pour la première fois membre de la Chambre des communes, se promenait dans sa chambre de l'ancien édifice du Parlement, détruit depuis, sur la colline du Parlement. Il parlait à l'auteur de cet article, il parlait sincèrement et énergiquement de ce qui se passait.

Cela démontre que même à cette date reculée l'évolution se faisait. Je désire aussi prendre le temps de citer un passage d'un discours que prononçait M. R. B. Bennett à la Chambre des communes le 20 novembre 1921:

A mon avis, ce que l'avenir réserve à notre civilisation complexe, c'est le conflit entre les droits de l'homme et la propriété; et il est du devoir et des attributions du Gouvernement de veiller à ce que l'on ne jouisse d'aucun avantage excessif restreignant ceux de l'autre... Puisqu'il en est ainsi et que les personnes constituées en corporation jouissent de certaines immunités, de certains droits et privilèges il s'ensuit que le Parlement ou la législature qui a créé ces corporations, qui leur a donné le jour et l'existence est revêtu du pouvoir de les assujétir à des restrictions en rapport avec les besoins et exigences du peuple... En ce pays, nous devrions nous occuper le plus tôt possible de mettre à l'étude quelque projet de loi tendant à instituer un tribunal chargé de restreindre l'émission de titres par les corporations, et à protéger le public en lui fournissant le moyen de se rendre compte de la valeur réelle de ces titres.

Plus tard, ce même monsieur s'est plaint un peu partout et à la Chambre des manœuvres de couloir qui se faisaient sur la colline du parlement. A une autre époque, il a indiqué qu'il pensait qu'on devrait opérer une saisie des fonds des compagnies d'assurances du Canada et, au cours du débat touchant le canal de Beauharnois, il laissa entendre qu'il se moquait des intérêts financiers du pays. Le premier ministre a toujours été un réformateur et un réaliste; les réformes qu'il présente en ce moment font voir qu'il les a étudiées depuis longtemps. Le programme de réforme traite des salaires minima et du maximum des heures de travail; du travail

des enfants et des ateliers de pressurage (sweatshop), du chômage, de l'hygiène et de l'assurance contre la maladie, de l'impôt sur le revenu, d'un conseil économique, des pensions de vieillesse et des avances aux cultivateurs.

M. L'ORATEUR: L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. WILLIS: Il comprend la loi d'arrangement entre les cultivateurs et leurs créanciers et la banque centrale. Quand les gens disent que tout cela est très beau pour une période électorale, on me permettra d'ajouter que ce ne sont pas des promesses; on ne les a pas mises dans un livre; ce n'est pas comme le programme libéral de 1919 dont nous avons entendu parler. Ces choses sont maintenant des lois du pays. C'est pourquoi l'on ne peut pas dire que ce sont des promesses électorales, puisque ce sont les lois du pays.

M. R. K. ANDERSON (Halton): On a fait de beaux compliments au ministre des Finances (Rhodes), monsieur l'Orateur, au sujet du splendide budget qu'il a présenté au parlement, cette session-ci, et je m'y associe de tout cœur. Je crois que c'est le budget le plus compréhensible qui ait été présenté à la Chambre depuis que je suis député. Il offre un tableau clair et complet des activités financières, industrielles et commerciales du peuple canadien, au cours de l'an dernier et il contient un trésor de renseignements qui récompensera bien ceux qui voudront l'étudier. A un point de vue, ce budget a accompli l'impossible; il a été reçu sans opposition par la grande masse du peuple.

Nous ne pouvons naturellement pas nous attendre à ce que la critique financier de l'opposition fasse l'éloge d'un budget. Son devoir est de tempêter et de hurler des niaiseries pour discréditer et ridiculiser le budget afin d'empêcher le peuple de se rendre compte des bénéfices qu'il va en retirer. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a très bien rempli la tâche qui lui avait été confiée; sa mentalité spéciale se prête très bien à ce genre d'éloquence. C'est la raison qui l'a fait choisir comme critique financier. Il a essayé dans son discours de donner l'impression que ce Gouvernement montrait le chemin dans la voie du nationalisme économique. Ce n'est pas le cas; le nationalisme économique avait vu le jour dans d'autres pays bien avant l'arrivée de ce Gouvernement au pouvoir et il y avait longtemps qu'il avait atteint son apogée. J'ai sous les yeux des chiffres très intéressants au sujet des droits imposés par d'autres pays dans le but de boycotter les marchandises canadiennes.